



CONTRAT D'ENGAGEMENT CHAMPIGNONS 2023

AMAPIENS REFERENTS

Agnès POTIER ☎ 06 31 27 79 97	agnes.potier@lilo.org
Alain DEREIX ☎ 06 82 86 32 08	deral@free.fr

06 75 04 55 01

Le contrat suivant est passé entre

NOM des producteurs	Laurent Disson
Adresse	5 route des Crêtes 33240 Saint Germain la Rivière
Téléphone portable	07 81 24 62 69
Raison Sociale	Lo Champi Bio
E-mail	disson.laurent@orange.fr

Et les amapiens inscrits sur la liste d'émargement ci-après.

Vente de Champignons brun de Paris, de Pleurotes et de Shiitakés certifiés bio

L'Amapien s'engage à

- 🍷 Respecter la charte des AMAP,
- 🍷 Participer à la vie de l'AMAP,
- 🍷 Etre solidaire des aléas rencontrés par le producteur, qui peuvent éventuellement causer le report ou l'annulation d'une livraison,
- 🍷 **Passer une commande par mois** (sauf le mois d'août),
- 🍷 Venir récupérer les produits sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus, ou, en cas d'empêchement, s'organiser pour faire récupérer sa commande,
- 🍷 Régler chaque commande au référent, par chèque établi à l'ordre de **Lo Champi Bio**.

Le producteur Laurent Disson s'engage à

- 🍷 Respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- 🍷 Livrer les commandes aux jours et heures de distribution convenus,
- 🍷 Informer les Amapiens sur la vie de l'exploitation et à les accueillir le cas échéant sur celle-ci.

Termes et modalités de l'engagement

- 🍷 Le présent contrat est élaboré pour la **saison du 01/01/2023 au 31/12/2023**,
- 🍷 La distribution pour le présent contrat aura lieu un mardi par mois dans le Hall du Forum des Associations – Résidence Forum – 33185 LE HAILLAN
- 🍷 L'adhérent qui passe commande sur le site AMP'J (une semaine avant chaque date de distribution) remettra un chèque à l'ordre de Lo Champi Bio aux référents ; ce chèque sera remis au producteur le jour de livraison.

- La loi française est la loi applicable.
- Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.
- Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du conseil collégial de l'AMAP Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.
- L'adhésion se fait par inscription sur la liste ci-dessous auprès des référents lors de la remise du ou des chèques.

Fait au Haillan, le/...../.....

Nom, prénom et signature du producteur

DISSON Laurent